



COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

SEANCE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 9 décembre à 15 heures 15, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou supplésés (quorum = 12) : 12**

**Nombre de votants : 13**

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 4
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 9

**Membres titulaires présents :**

- Bernard Baude
- Jean-François Caron
- André Kuchcinski
- Nadine Lefebvre
- Pierre Moreau
- Christophe Pilch
- Yves Terlat
- Alain Wacheux

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :**

- Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune
- Bernard Czerwinski suppléé par Edith Bleuzet
- Thierry Tassez suppléé par Catherine Decourcelle
- Jean-Marc Tellier suppléé par Ludovic Guyot

**Membres titulaires ayant donné procuration :**

- Michel Dagbert ayant donné procuration à Alain Wacheux

**Membres titulaires absents ou excusés :**

- Bernard Blondel
- Nathalie Delbart
- Laurent Duporge
- Olivier Gacquerre
- François Lemaire
- Jacques Napiéraj
- Sylvain Robert
- Jean Urbaniak
- Bruno Yard

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance **Madame Edith Bleuzet**.

A la demande du Président, **Madame Edith Bleuzet** procède à l'appel des délégués. Cette dernière constate que 12 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 12 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

## **ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019**

---

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 7 octobre 2019,

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

à l'unanimité

approuve le PV de la séance du Comité syndical du 7 octobre 2019

Fait à Lens le 9 décembre 2019

Le Président,



# INFORMATIONS / ACTUALITES

**Monsieur le Président** introduit la séance en délivrant quelques informations :

### 1<sup>er</sup> COPIL PMA/ADEME/Région sur l'éco-transition

Le 5 décembre, sous sa présidence a eu lieu le 1<sup>er</sup> COPIL éco-transition du PMA conjoint avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France.

Jean-François Caron, élu référent transition énergétique au PMA, était présent.

Ce COPIL a 2 objets :

- Le pilotage de la convention triennale conclue avec l'ADEME pour le soutien à la mise en œuvre de la Feuille de route pour la Transition énergétique
- Le pilotage de la future AMO « Turbine de l'écotransition » pour lequel M. le Président a confirmé l'attribution au PMA, fin octobre, par la Région d'un financement de 100.000 euros sur 3 ans.

Il s'agissait en particulier de définir les priorités d'action 2020.

3 orientations ont été retenues :

- Le travail sur le développement des énergies renouvelables sur les friches du territoire
- Les actions de développement de l'énergie solaire (déploiement du cadastre solaire, ateliers pour les collectivités, etc)
- Un travail sur les emplois de l'éco-transition.

**Jean-François Caron** fait part de sa satisfaction sur ce COPIL qui a permis de constater l'attribution de financements concrets et l'avancement d'actions très concrètes.

### Sur l'ERBM

Monsieur le Président indique que le 25 novembre dernier se tenait un Comité de pilotage de l'ERBM, sous la présidence du Préfet de Région. Cette réunion a donné lieu à la présentation des premiers résultats sur les volets emploi et développement économique de l'ERBM.

En particulier, les services fiscaux ont présenté une première évaluation de l'impact des « zones franches » mises en place dans le cadre de l'ERBM, le dispositif « Bassins Urbains à Dynamiser ».

Les résultats sont relativement décevants : 324 entreprises bénéficiaires à l'échelle du Bassin minier (Nord + Pas-de-Calais) pour 427 emplois créés, soit 1,3 emploi par entreprise. Cela s'avère peu significatif au regard des annonces de départ de l'Etat et des enjeux. Cela confirme que le dispositif a surtout bénéficié à de toutes petites entreprises, dans le bâtiment ou le commerce, mais pas pour stimuler le développement industriel.

Les concrétisations de l'ERBM sur le volet rénovation des logements se précisent. Mais interrogations demeurent sur le financement de la rénovation des espaces publics.

**Bernard Baude** soulève les difficultés des petites entreprises du bâtiment pour se positionner sur les chantiers ERBM, en particulier en termes de recrutement. Cette situation fait craindre que le volet

social/insertion de l'ERBM ait des résultats modestes. Il propose qu'une rencontre avec ces entrepreneurs puissent avoir lieu à l'échelle du PMA, pour les entendre et voir quelles réponses peuvent être apportées.

**Jean-François Caron** confirme ces difficultés, bien identifiées au niveau du CD2E. Elles sont de plusieurs ordres : l'ambition en termes de performance énergétique des travaux à réaliser constitue un obstacle technique pas évident à relever pour de nombreuses petites entreprises et bouleverse largement ces métiers. Ces entreprises font également face à de grosses difficultés de recrutement. Jean-François Caron suggère de ré-interpeler Pôle Emploi.

### **S'agissant des bailleurs sociaux et de leur stratégie**

**Monsieur le Président** rappelle l'émoi suscité par les projets de Convention d'utilité sociale (CUS) que les bailleurs, en particulier Maisons et Cités, avaient présenté au début de l'été dernier.

Non seulement s'agissant des plans de vente, mais aussi sur l'absence de précisions sur les stratégies de construction, démolition, rénovation ainsi que sur les modalités de concertation avec les élus (maires et EPCI).

Cette situation avait amené les EPCI membres du PMA à interpeler le Préfet du Pas-de-Calais.

Depuis cette date, les bailleurs ont apporté un certain nombre de réponses lors d'échanges bilatéraux, d'interventions devant les élus ou bien encore lors des auditions organisées dans le cadre du groupe d'élus PMA « habitat » animé par Nadine Lefebvre (le 22 octobre dernier).

Cependant, à ce jour, toutes les interrogations ne sont pas levées :

- Les informations en possession des EPCI ne permettent pas un examen approfondi des propositions de CUS par les assemblées communautaires, à la hauteur de l'enjeu que représente le logement social ;
- S'agissant des plans de ventes, l'engagement d'un volume annuel de vente limité a bien été noté. Les élus regrettent cependant la relative imprécision de ce plan de ventes et l'absence à ce jour de mise en perspective stratégique et territorialisée. Seule cette approche d'ensemble permettrait d'examiner la compatibilité avec les priorités fixées par les collectivités compétentes en matière d'habitat.
- S'agissant du volet concertation avec les élus, des engagements ont été donnés en matière d'information préalable des maires avant toute réalisation de vente. Maisons et Cités réorganise ses agences en fonction du périmètre des EPCI et promet la désignation de référents uniques pour les élus dans ces agences. Cependant, aucun dispositif formalisé de concertation (et non de simple information) avec les EPCI n'est précisé.

Monsieur le Président informe qu'en conséquence, les 3 EPCI membres du PMA ont décidé, de concert, de ne pas valider ces projets de convention d'utilité sociale.

**Catherine Decourcelle** évoque la difficulté qu'il y a à intéresser les bailleurs sociaux aux « petits » projets de logement social. Or, ils sont parfois un élément constitutif de projets d'aménagement, qui restent donc bloqués dans l'attente d'engagement des bailleurs sociaux.

**Nadine Lefebvre** encourage les maires à participer aux commissions d'attribution du logement social qui sont bien souvent dématérialisées désormais. Contrairement aux idées reçues, l'avis des élus qui s'y expriment est souvent pris en compte.

## Retour sur la rencontre avec Etienne Champion, directeur général de l'ARS des Hauts-de-France

**Monsieur le Président** rappelle qu'il avait pris l'initiative d'inviter le nouveau directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France à rencontrer les élus du PMA. Cette séance a eu lieu le 24 octobre dernier à la Maison syndicale. Elle était ouverte à l'ensemble des élus, titulaires et suppléants, du Comité syndical.

Accompagné de son équipe, Monsieur Champion a indiqué :

- Qu'il partageait les éléments de diagnostic alarmants mis en évidence par les élus sur l'état de santé de la population du territoire ;
- Que son action s'inscrivait pour le Bassin minier dans le cadre du Projet Régional de Santé (adopté en 2018), et de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier ;
- **Le Plan de mobilisation de prévention santé dans le Bassin Minier** mobilise une enveloppe de 11 millions d'euros d'ici à 2023 :
  - plan de lutte contre le tabagisme,
  - plan de dépistage des maladies cardio-vasculaire,
  - soutien à la création de Maisons de santé pluridisciplinaires,
  - soutien aux Centres de santé (7 nouveaux viendront s'ajouter à la soixantaine existants)
  - élargissement des zonages d'aides à l'installation de médecins généralistes
  - création des Communautés territoriales des professionnels de santé.
  - Elaboration avec les EPCI des Contrats Locaux de Santé

Monsieur Champion a donné **quelques éclaircissements sur l'offre hospitalière...**

- Il a valorisé les atouts de l'organisation du Groupe Hospitalier Territorial (GHT) : 4 établissements (CH de Lens, Béthune-Beuvry, Hénin-Beaumont, la Bassée), une direction unique, un même bassin de vie, un projet médical partagé ;
- S'agissant de la pneumologie, il a noté que le CH de Béthune-Beuvry « remontait la pente » et que cette spécialité serait à nouveau présente à Lens « prochainement » ;
- S'agissant de la cardiologie, il a affirmé que le CH de Lens était bien équipé mais était confronté au départ des cardiologues par manque d'attractivité ;
- Concernant les Urgences, il a reconnu les grandes difficultés rencontrées par le CH de Lens cet été. L'arrivée de nouveaux internes cet automne devrait améliorer la situation selon lui. Pour tous les services d'urgence, de nouveaux moyens sont annoncés par le Gouvernement.

Concernant le futur Centre Hospitalier de Lens :

- M. Champion a reconnu le retard pris par le projet mais affirmé que le projet irait à son terme. Le dossier ferait l'objet d'un suivi direct de la part de la Ministre.
- Ces retards seraient dus aux dépassements du budget entre le projet actuel et le projet initial élaboré en 2015, d'où l'appel à une enveloppe complémentaire de l'Etat.
- La validation du nouveau projet (et du nouveau budget) était attendu pour ce mois de novembre 2019.

**Les élus présents ont alerté M. Champion sur plusieurs points :**

- Que le nouveau projet de CH Lens ne concède rien en termes d'ambition, d'excellence et de moyens ;
- Que les attermolements sur ce projet ne conduisent pas à une démotivation des équipes et à de nouveaux départs de praticiens ;
- Que le calendrier et les engagements financiers de l'Etat soient rapidement et clairement rendus publics ;
- S'agissant du CH de Béthune-Beuvry, de la même façon, il faut une communication positive et ambitieuse sur la rénovation de ses équipements (en particulier le bloc opératoire) pour lui redonner son attractivité pour les professionnels ;
- Concernant le travail des EPCI, l'ARS doit les aider à se constituer une ingénierie adaptée ;

**Bernard Baude** évoque la visite de Xavier Bertrand, président de Région, lors d'un récent Conseil communautaire de la CALL. Ce-dernier avait appelé les élus du territoire à se montrer plus offensifs dans leurs attentes à l'égard de l'Etat. M. Baude suggère de le prendre au mot, de lui proposer de porter ensemble ces revendications, élus du territoire/Région, au plus haut niveau. Et d'exprimer ce qui s'apparente de plus en plus à un message de colère.

**Nadine Lefebvre** informe que les professionnels du CH de Béthune-Beuvry appellent à une manifestation le 17 décembre à 15h sur la Grand Place de Béthune.

**Monsieur le Président** conclut qu'il appartient en effet aux élus de maintenir leur vigilance et leur mobilisation pour vérifier la bonne réalisation par l'Etat de ses engagements.

# ACTIVITE ET BUDGET DU PMA

## Bilan de l'action du PMA en 2019

Monsieur le Président propose de dresser le bilan de l'action du PMA en 2019. Cette action s'est une nouvelle fois structurée autour des **3 registres d'action** qui ont présidé à la création en 2016 du Pôle Métropolitain :

- **Animer la convergence** de l'action des 4 collectivités membres
- **Peser collectivement pour faire valoir les intérêts** du territoire et de sa population
- **Mutualiser les moyens pour agir à l'échelle du PMA** lorsque cette échelle s'avère pertinente, dans une logique de subsidiarité

Un document synthétique est disponible dans les dossiers de séance.

### Animer la convergence et décider ensemble

#### Echanger sur les grands enjeux, alimenter la réflexion des élus et prendre des décisions

- **Les 6 séances du Comité syndical**, réunissant les représentants des 4 collectivités membres du PMA : délibérations, échanges, débats, informations
- **Des interventions de haut niveau en Comité syndical** pour documenter la décision des élus :
  - **Marie Lavandier, directrice du Louvre-Lens**, pour une présentation en avant-première du nouveau Projet Culturel et Scientifique du Musée (Comité syndical du 8 juillet 2019)
  - **Antoine Angeard, directeur général du CNER** (fédération nationale des agences de développement) au Comité syndical du 8 juillet 2019.
  - **Didier Thomas, directeur de Pôle Emploi Pas-de-Calais** : état du marché du travail, nouveaux dispositifs, partenariat avec les collectivités (Comité syndical du 7 octobre 2019)
- **Des groupes thématiques d'élus** pour partager sur les politiques menées dans les différentes collectivités, les grands enjeux, les initiatives à prendre, les priorités à partager : Habitat/Logement, Chaîne des Parcs, Culture, etc.
- Des séances spécifiques sur les grands dossiers du territoire :
  - **Tarification du réseau de transports en commun** : conduite de l'étude sur la « gratuité », restitution aux élus le 4 avril 2019
  - **Santé : audition du Directeur général de l'ARS** des Hauts-de-France le 24 octobre
  - **Développement économique** : réflexion sur l'agence de développement économique, 2 COPIL destinés aux élus les 17 septembre et 15 novembre 2019.

### Coordonner l'action des collectivités et des outils d'ingénierie

- Le PMA s'appuie en priorité, pour toutes ses actions, sur les équipes des 3 agglomérations et du Département.
  - Un Comité de liaison avec les directions générales et directions de cabinet se réunit mensuellement pour faire le point sur les actions.
  - Plusieurs comités techniques thématiques : Chaîne des Parcs, Habitat, Economie, Eco-transition et Energie, Services civiques, Osons nos talents, etc...

- Des conventions avec les outils d'ingénierie existants afin de mutualiser les moyens déjà disponibles et d'orienter leur action vers les priorités métropolitaines : Euralens, AULA, Mission Bassin Minier.

## **Peser ensemble**

### **Faire valoir les intérêts du territoire dans les grands schémas régionaux et intégrer les réseaux nationaux**

- Exemples :
  - **SRADDET** : avec l'appui de l'AULA, le PMA a animé l'élaboration d'une position commune de ses collectivités membres, délibérée en Comité syndical le 8 juillet 2019 et transmise à la Région dans le cadre de la phase de consultation des Personnes Publiques Associées.
  - **PPA** : le PMA a élaboré une sollicitation transmise à l'Etat, conjointe aux 3 EPCI membres du PMA, en vue de la conclusion d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) (courrier en date du 16 juillet 2019).

### **Faire converger les financements**

- **PRADET** (fonds régionaux pour l'investissement) : le PMA anime avec la Région, les 3 EPCI et le CD62 la programmation des fonds territoriaux mis en place par la Région (35,9 M€ pour la période 2016-2021).
- **Signalétique Chaîne des Parcs financée à 50% par la Région**
- **Financement à 70% obtenu pour le cadastre solaire du PMA** (Région + ADEME)
- **Obtention en avril 2019 auprès de l'ADEME** d'un financement (150 k€ max) pour 3 ans de la feuille de route pour la transition énergétique du PMA.
- **Obtention en octobre 2019 auprès de la Région** d'un financement de 100 k€ pour l'AMO stratégique de la Turbine de l'éco-transition.

## **Agir ensemble**

### **Agir sur le Cadre de vie : réaliser la Chaîne des Parcs**

Le PMA coordonne la réalisation de la Chaîne des Parcs. A ce titre, en 2019,

- il a porté l'actualisation du Schéma directeur de la Chaîne des Parcs,
- En mai, le PMA a réalisé, avec l'appui de la MBM et d'Euralens, un dépliant de présentation générale de la Chaîne des Parcs ;
- Le PMA a porté l'étude de cas « Arc Nord », livrée le 6 décembre 2019
- Le PMA a poursuivi le déploiement de la signalétique de la Chaîne des Parcs
- pour la 3ème année, le PMA a engagé 20 jeunes en service civique pour « Faire vivre la Chaîne des Parcs ».

### **Agir sur l'Eco-transition et la transition énergétique**

Sur ce volet, un point complet a été fait lors du dernier comité syndical. On peut simplement rappeler :

- L'arrivée en avril 2019 d'une chargée de mission dédiée au sein de l'équipe du PMA pour l'animation de la « Feuille de route pour la transition énergétique du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois » et du projet de « Turbine de l'éco-transition » ;
- La signature du partenariat pour 3 ans avec l'ADEME ;

- La préparation du marché d'AMO pour la Turbine de l'éco-transition et l'obtention du financement régional ;
- L'organisation en janvier 2019 sur la Scène du Louvre-Lens du Forum de l'éco-transition du PMA avec 180 participants et la participation de Philippe Vasseur ;
- Le voyage d'études à Genk en septembre ;

### **Agir sur l'Emploi et le Développement économique**

- Le PMA a initié et finance « Osons nos Talents » : en 2019, une dizaine d'éditions « ordinaires » un peu partout sur le territoire + une édition exceptionnelle XXL à Bruay en octobre.

### **Agir sur le Logement**

La coordination entre les EPCI membres du PMA en matière d'habitat s'est traduite notamment par

- l'adoption de critères convergents pour le barème de soutien financier aux rénovations ERBM ;
- la définition d'une position conjointe sur les projets de Conventions d'utilité sociale (CUS) présentés par les bailleurs sociaux ;
- l'interpellation commune sur les plans de ventes de logements sociaux proposés par les bailleurs ;
- le partage d'expérience sur la mise en place des permis de louer.

### **Agir sur l'image du territoire auprès de ses habitants et à l'extérieur**

- Sous l'impulsion d'Euralens, le PMA a eu l'honneur d'être le « grand invité » de la Plénière de rentrée du Comité Grand Lille le 18 octobre 2019.
- Le PMA porte la participation au SIMI, pour la 3ème année consécutive sous une bannière commune ;
- Le PMA a joué un rôle moteur dans la réussite de l'Odyssée-Euralens 2019 : financement général (175 k€), portage de deux des principaux événements (Les Fêtes de la Chaîne des Parcs et Osons nos Talents XXL), relais de la communication.

### **Agir pour l'accès du plus grand nombre à la culture**

- Le PMA a porté en 2019, pour la 2ème année, l'opération « Parcours culturels et artistiques en Artois » en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais.

## Odysée

**Monsieur le Président** rappelle que l'année 2019 a été marquée par l'opération Odysée initiée par Euralens. Après 10 ans de dynamique territoriale lancée pour préparer et exploiter l'arrivée du Louvre à Lens, il s'agissait de donner à voir le chemin parcouru par le territoire lors d'une série d'évènements festifs ou professionnels, pour le grand public comme pour les acteurs économiques, pour les habitants comme vis-à-vis de l'extérieur du territoire.

L'assemblée générale d'Euralens qui a eu lieu le 22 novembre dernier au 9/9 bis a été l'occasion d'en dresser un bilan général.

Le film « bilan d'Odysée », réalisé par Euralens, est projeté.

## Focus sur Osons nos Talents XXL

**Monsieur le Président** précise qu'au sein de cette programmation de plusieurs mois, le PMA a porté en propre 2 opérations :

- Les Fêtes de la Chaîne des Parcs
- Et Osons nos Talents XXL

**« Osons nos Talents XXL » a eu lieu les 16 et 17 octobre sur le site de la friche industrielle de l'éco-quartier des Alouettes à Bruay-la-Buissière**, lieu emblématique de la transformation économique et urbaine dans le Bassin minier. L'évènement a été organisé par la CABBALR et le PMA, avec l'appui du PLIE de l'Arrondissement de Béthune et d'Euralens.

Gratuit et ouvert à tous ! Au grand public, aux scolaires, aux étudiants, aux chefs d'entreprise, aux porteurs de projet, aux élus. Ce fut un réel succès.

- 2612 collégiens et lycéens inscrits,
- 1435 demandeurs d'emploi inscrits et environ
- Et un total de 6.500 visiteurs enregistrés
- Et un bon relais dans la presse

Sur plus de 5000 m<sup>2</sup> de halle couverte, le public a pu chercher des clés pour son avenir et prendre la mesure des opportunités existantes sur le territoire :

- 4 villages : « OSONS NOUS FORMER », « OSONS NOUS VALORISER », « OSONS INNOVER », « OSONS ENTREPRENDRE ».
- 104 stands,
- 120 structures partenaires,
- de nombreuses animations, des ateliers de sensibilisation à l'esprit d'initiative, un « camp de l'innovation », un « sprint de la créativité »,...

Une vraie démonstration de la capacité collective du territoire à organiser de grands évènements et à répondre aux besoins de la population.

## DELIBERATIONS

Délibération n°2019/PMA0099.

### DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1/2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 9 décembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 12**

**Nombre de votants : 13**

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 4
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 9

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude, Jean-François Caron, André Kuchcinski, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Christophe Pilch, Yves Terlat, Alain Wacheux ;

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune, Bernard Czerwinski suppléé par Edith Bleuzet, Thierry Tassez suppléé par Catherine Decourcelle, Jean-Marc Tellier suppléé par Ludovic Guyot ;

**Membres titulaires ayant donné procuration :** Michel Dagbert ayant donné procuration à Alain Wacheux ;

**Membres titulaires absents ou excusés :** Bernard Blondel, Nathalie Delbart, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, François Lemaire, Jacques Napiéraj, Sylvain Robert, Jean Urbaniak, Bruno Yard.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération n°2019/PMA0086 du 4 mars 2019 portant adoption du Budget primitif 2019 ;

CONSIDERANT :

- Qu'en application du principe d'annualité budgétaire, les dépenses et les recettes sont prévues et exécutées sur une année civile. Il arrive néanmoins que certains événements postérieurs au vote du budget et non prévisibles à cette date et qui impactent les finances du Pole Métropolitain de l'Artois, imposent des ajustements budgétaires ;
- Que le Code Général Des Collectivités Territoriales offre la possibilité, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, de faire exception à ce principe en approuvant des décisions modificatives au budget ;
- Qu'il y a lieu de prendre en compte :
  - D'ajuster, sur recommandations du comptable public, les crédits nécessaires aux opérations d'amortissement ;
  - De solder le chapitre « dépenses imprévues » entre les trois principaux chapitres de dépenses de fonctionnement ;

Monsieur le Président PROPOSE d'équilibrer le budget en procédant aux ajustements suivants :

- **En section d'investissement :**
  - **En dépenses : + 2.000,00 €**
    - Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 2.000,00 €
  - **En recettes : + 2.000,00 €**
    - Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement) : + 35.000,00 €
    - Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 33.000,00 €
- **En section de fonctionnement :**
  - **En dépenses : + 2.000,00 €**
    - Chapitre 022 : Dépenses imprévues : - 20.000,00 €
    - Chapitre 011 : Charges à caractère général : + 8.000,00 €
    - Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés : + 6.000,00 €
    - Chapitre 65 : Subventions de fonctionnement versées : + 6.000,00 €
    - Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : - 33.000,00 €
    - Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement) : + 35.000,00 €
  - **En recettes : + 2.000,00 €**
    - Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 2.000,00 €

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

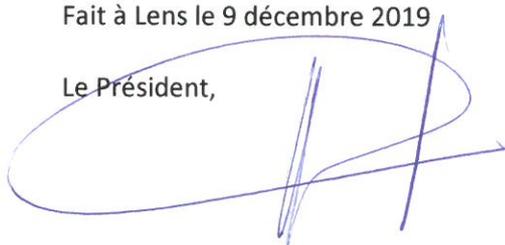
APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité  
décide

- de modifier les crédits ouverts au budget primitif 2019,
- d'approuver la décision modificative n° 1 qui s'équilibre, en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes ainsi qu'en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Fait à Lens le 9 décembre 2019

Le Président,




Délibération n°2019/PMA00100.

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 9 décembre à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 12**

**Nombre de votants : 13**

- Nombre de membres titulaires présents : 8
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 4
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres titulaires absents ou excusés : 9

**Membres titulaires présents :** Bernard Baude, Jean-François Caron, André Kuchcinski, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Christophe Pilch, Yves Terlat, Alain Wacheux ;

**Membres titulaires représentés par leur suppléant :** Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune, Bernard Czerwinski suppléé par Edith Bleuzet, Thierry Tassez suppléé par Catherine Decourcelle, Jean-Marc Tellier suppléé par Ludovic Guyot ;

**Membres titulaires ayant donné procuration :** Michel Dagbert ayant donné procuration à Alain Wacheux ;

**Membres titulaires absents ou excusés :** Bernard Blondel, Nathalie Delbart, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, François Lemaire, Jacques Napiéraj, Sylvain Robert, Jean Urbaniak, Bruno Yard.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L 5211-36, qui rendent obligatoire la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois »

Monsieur le Président PRESENTE le rapport d'orientations budgétaires du syndicat mixte et INVITE le comité syndical à en débattre et à exprimer ses propositions pour le budget primitif 2020.

## Exécution prévisionnelle du Budget 2019

L'exécution du budget 2019 n'est pas achevée. Ses résultats ne pourront être appréciés qu'après réalisation des opérations de fin d'exercice et production du compte administratif. On peut cependant formuler les précisions suivantes.

### En section de fonctionnement,

- **les dépenses exécutées** devraient s'établir autour de 1 M€ en 2019. Les principales dépenses de fonctionnement auront été les suivantes :
  - **Au titre des dépenses de personnel** : 265 k€ pour 4 ETP au 31/12/2019 (directeur + responsable administrative + chargée de mission éco-transition + gestionnaire administrative)
  - **Au titre de la Chaîne des Parcs**
    - 100 k€ : édition exceptionnelle 2019 de la Fête de la Chaîne des Parcs.
    - 93,7 k€ : promotion 2019 des services civiques « Chaîne des Parcs » (intervention d'Unis-Cité + accompagnement du CPIE Chaîne des Terrils) ;
    - 48 k€ : solde de l'AMO d'actualisation du Schéma directeur réalisée par le groupement conduit par Michel Desvigne Paysage et livrée au printemps 2019 ;
  - **Au titre de la transition énergétique** :
    - 39,5 k€ : contribution du PMA au Plan de massification de la rénovation énergétique dans le logement, de développement des filières écomatériaux et de développement du photovoltaïque dans le patrimoine public (partenariat avec le CD2E).
    - 14,4 k€ : étude sur les scénarios d'évolution de la tarification du réseau de transport en commun ;
    - 3,9 k€ : première phase du cadastre solaire ;
  - **Au titre des initiatives du PMA en matière d'emploi** :
    - 40 k€ : contribution du PMA à Osons nos Talents XXL
    - 30 k€ : enveloppe attribuée à la Maison de l'emploi de Lens-Hénin pour l'organisation d'éditions « ordinaires » d'Osons nos Talents sur son périmètre ;
  - **Au titre de la valorisation du territoire** :
    - 100 k€ : contribution 2019 du PMA aux dépenses générales d'Odysée 2019 (subvention à l'association Euralens) ;
  - **Au titre des initiatives du PMA dans le champ culturel** :
    - 65,8 k€ : solde de la promotion 2018-2019 + acompte de la promotion 2019-2020 des services civiques de l'opération « Parcours artistiques et culturels en Artois » opérée pour le PMA par la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais.
  - **Au titre de l'accompagnement du PMA par les ingénieries du territoire** :
    - 30 k€ : Agence d'urbanisme de l'Artois ;
    - 30 k€ : Mission Bassin Minier.
- **les recettes réelles exécutées** s'établiront autour de 740 k€, soit un déficit de fonctionnement estimé à 260 k€. Ces recettes sont constituées à presque 100% des contributions des 4 collectivités membres.
- **les excédents de fonctionnement** cumulés depuis la création du PMA (300 k€) auront ainsi été utilisés pour une large part en 2019, du fait de plusieurs opérations exceptionnelles comme l'édition 2019 des Fêtes de la Chaîne des Parcs, Osons nos Talents XXL et le soutien général à Odysée.

### En section d'investissement,

- **les dépenses exécutées** s'établiront à 230 k€, correspondant pour l'essentiel à la signalétique de la Chaîne des Parcs.
- **les recettes exécutées** seront légèrement supérieures (280 k€) et devraient faire apparaître un excédent d'investissement de 50 k€. Ces recettes correspondent aux excédents de fonctionnement 2019 capitalisés (79,9 k€), à la perception d'une subvention de la Région sur la signalétique Chaîne des Parcs (PRADET) et aux dotations d'amortissement.

**S'agissant de la dette :** Le PMA n'a conclu aucun emprunt et n'affiche aucune dette à ce jour.

### Orientations proposées pour le BP 2020

#### S'agissant des recettes de fonctionnement

**Il est proposé de maintenir la contribution des 4 collectivités membres au même niveau qu'en 2019 : soit à 1€ par habitant pour les 3 EPCI et 90.000 € pour le Département du Pas-de-Calais.**

Les statuts du PMA (article 6.1) prévoient la mise à jour du poids démographique de chaque EPCI à l'occasion des renouvellements généraux des mandats municipaux. Ce sera le cas en 2020. Les statuts prévoient dans ce cas de prendre en compte les populations municipales authentifiées par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1, soit 2019.

Soit :

#### **Contributions 2020**

	Population INSEE au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Contribution 2020
CALL	242 386	242.386 €
CABBALR	277 812	277.812 €
CAHC	125 453	125.453 €
Département du Pas-de-Calais	---	90.000 €
<b>TOTAL</b>		<b>735.652 €</b>

Il conviendra d'ajouter

- le financement obtenu auprès de l'**ADEME** pour la mise en œuvre de la « Feuille de route pour la transition énergétique du PMA », **soit 46,4 k€**, dont la partie attribuée au financement du poste de chargée de mission transition énergétique et le financement du cadastre solaire (35%),
- les financements obtenus auprès de la Région : **56,5 k€**
  - pour l'étude d'AMO sur la Turbine de l'éco-transition (40 k€)
  - pour le financement du cadastre solaire (en complément de la part ADEME) (16,5 k€)
- Un résultat d'exécution de la section de fonctionnement minime, une fois grevé du montant nécessaire pour couvrir le déficit d'investissement (moins de 4 k€)
- Et 4 k€ de recettes diverses

Soit un total de recettes de fonctionnement en 2020 attendu autour de **854 k€**.

### S'agissant des dépenses de fonctionnement

Pour un montant équivalant aux recettes de fonctionnement de **854 k€**, le PMA pourrait :

- Consacrer 25 k€ à de nouvelles études de cas « Chaîne des Parcs »
- Solder la réalisation du cadastre solaire pour 47 k€
- Lancer l'AMO « Turbine de l'éco-transition » avec 80 k€ en 2020
- Soutenir une édition 2020 « recentrée » de la Fête de la Chaîne des Parcs autour de 30 k€
- Poursuivre les éditions ordinaires d'Osons nos Talents pour 40 k€
- Réaliser la 3<sup>ème</sup> édition de l'opération « Parcours artistiques et culturels en Artois » (services civiques) (66 k€)
- Mobiliser l'AULA et la MBM en appui de son action pour 70 k€
- Faire face à ses dépenses de personnel et, selon les orientations données, se renforcer pour le suivi de la Chaîne des Parcs (+ 30 k€)

### S'agissant de la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement seraient pour l'essentiel consacrées en 2020 à la poursuite du déploiement de la signalétique de la Chaîne des Parcs : 85 k€ pourraient y être consacrés, notamment pour l'équipement du Canal d'Aire dont l'aménagement par la CABBALR s'achève.

Les recettes d'investissement attendues seront constituées des éléments suivants :

- Le cofinancement régional (PRADET) de la signalétique Chaîne des Parcs (50% sur les dépenses du PMA)
- Et les prélèvements sur le fonctionnement : excédents de fonctionnement capitalisés, virement depuis la section de fonctionnement et dotations aux amortissements.

**Yves Terlat** souhaite que le PMA puisse prolonger la 1<sup>ère</sup> étude de cas réalisée par Michel Desvigne sur le projet « Arc Nord ».

CONSIDERANT les grandes lignes du projet de budget primitif 2020, le Comité Syndical, après en avoir délibéré ;

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

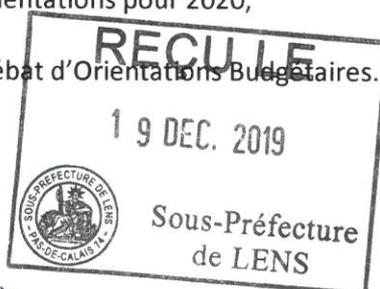
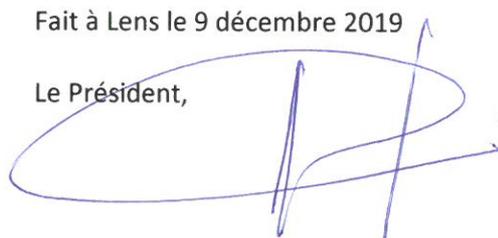
Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

à l'unanimité

- **DECLARE** avoir débattu des orientations pour 2020,
- **DONNE** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Fait à Lens le 9 décembre 2019

Le Président,



## COMMUNICATIONS / DISCUSSIONS (suites)

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Agence de développement à l'échelle PMA : point sur la réflexion en cours

**Monsieur le Président rappelle** qu'au printemps dernier, une nouvelle impulsion a été donnée à l'organisation collective et la capacité à prendre son destin en main, en matière de développement économique.

**L'opportunité des crédits d'études apportés par la Banque des Territoires** dans le cadre de l'ERBM a été saisie pour examiner l'opportunité et les modalités d'un outil de développement économique à l'échelle du PMA. Une étude a été confiée au bureau d'études lyonnais **EGIS**. Cette étude a été lancée mi-septembre. Ses recommandations ont été **rendues le 15 novembre**.

Elle s'est appuyée sur une série d'entretiens avec des acteurs économiques du territoire et un comité technique animé par le PMA et mobilisant les équipes des 3 EPCI, du CD62, du SIZIAF, de l'AULA, d'Euralens.

Ses attendus étaient les suivants : fournir les éclairages nécessaires sur

- les formats, types d'organisation, modalités d'association des acteurs du territoire
- les conditions de réussite à réunir,
- des éléments de feuille de route pour les mois à venir.

**Toutes les questions n'ont pas trouvé de réponses**, compte tenu de la durée et des moyens limités attribués à cette étude. Cette étude a cependant permis d'apporter les éléments suivants :

- **Des exemples inspirants**
  - Le « modèle » très intégré et opérationnel de Chambéry Grand Lac : une agence de développement fondée par 3 EPCI et regroupant l'ensemble de leurs services et les structures chargées du développement économique ;
  - Le « modèle » plus stratégique de l'agence Nancy Sud Lorraine, mêlant agence d'urbanisme et agence de développement, positionnée sur la planification, l'observation et la prospective ;
  - Le « modèle » plateforme de services, « très à la mode », positionnée pour fournir des services d'accompagnement aux entreprises, aux acteurs de l'innovation et aux collectivités (gestion d'incubateur, animation de réponses à des appels à projets)
- **Les missions à confier**, à moduler en fonction des ambitions et dans le cadre d'une montée en charge progressive
  - Marketing territorial, promotion et outils de communication
  - Suivi, animation et prospective des filières économiques
  - Schéma d'accueil des entreprises
  - Veille et réponse coordonnées à des appels à projets
- **Les mises en œuvre possible**

- Création d'un outil « ex-nihilo », en intégrant les ressources existant actuellement au sein des EPCI
- Ou mutation / incubation au sein d'un outil existant

#### En complément de cette étude EGIS :

- En juillet dernier, le directeur général du **CNER**, fédération nationale des Agences de développement, avait été auditionné par le Comité syndical du PMA
- Le 18 octobre 2019 : le PMA était le « **grand invité** » de la **Plénière du Comité Grand Lille**. Christophe Pilch, Sylvain Robert et Alain Wacheux ont planché devant quelques 200 acteurs publics et économiques de la Métropole pour faire valoir leurs ambitions et leurs projets. Ils ont pu vérifier l'intérêt pour leur dynamique et sa crédibilité.
- La préparation de la **nouvelle participation collective au SIMI, cette semaine à Paris**.

Sur le fond, ces réflexions ont permis de bien identifier 3 séries d'enjeux ou de besoins :

- **Un besoin d'ordre très opérationnel** : assurer la promotion du territoire, valoriser ses atouts et ses projets par des campagnes de communication, par une présence dans les évènements type SIMI, attirer et accueillir de nouvelles entreprises, accompagner le développement de celles qui existent ou celles qui sont en difficultés.
  - C'est la fonction traditionnelle d'une Agence de développement.
  - Il faut la construire avec les équipes des EPCI, des ingénieries existantes et sans doute des moyens nouveaux.
- **Un besoin d'échanges et de travail plus étroits entre collectivités, acteurs économiques, acteurs académiques et société civile d'une manière générale**, à l'échelle du bassin économique du PMA :
  - Les consultations menées auprès des acteurs économiques confortent dans cette orientation. Il y a un appétit des acteurs.
  - Il convient de s'appuyer et de mettre en synergie différents réseaux déjà actifs : Forum Euralens, dynamiques Territoires d'industrie, clubs d'entreprises, réseaux de mécènes du Louvre-Lens, Comité Grand Lens, Comité Grand Béthune, etc
  - Il faut construire, au croisement de ces réseaux locaux ou sectoriels, sans s'y substituer, un réseau à l'échelle du PMA, une sorte de « Comité Grand Artois ».
  - Ce réseau n'a pas besoin de structure juridique formelle.
  - Il faut cependant lui donner un agenda de travail, une animation et des livrables à produire.
  - Le fruit de ces réflexions nourrira l'action publique, sans s'y substituer naturellement.
  - Il constituera une force collective pour défendre les intérêts du terrain ou se mobiliser lorsqu'il y a des opportunités à saisir (appels à projets, perspective d'implantation d'une grande entreprise, etc).
  - Il constitue un élément de la *Métropole Autrement*.
- **Le besoin de questionner, définir et arbitrer le modèle de développement du territoire**
  - Ceci relève fondamentalement du politique : et donc des conseils communautaires, du comité syndical métropolitain
  - Les outils (future agence de développement, l'agence d'urbanisme, le forum Euralens, la future AMO « Turbine de l'éco-transition ») doivent le documenter, l'alimenter, le faire partager aussi largement que possible.

## Quelles suites ?

Monsieur le Président relève que la période n'est pas propice à la création d'outils nouveaux à court terme. Pour autant, les quelques mois qui viennent ne doivent pas être du temps perdu pour le territoire.

- **Une dynamique technique de travail** entre les équipes des collectivités (EPCI, Département, SIZIAF), animée par le PMA, fonctionne déjà : ce comité technique a suivi l'étude du cabinet EGIS, prépare depuis 3 ans la participation collective au SIMI, partage sur le dossier Territoires d'industrie, etc. Il s'appuie sur l'AULA et Euralens.
- Dans l'attente du renouvellement des exécutifs intercommunaux, Monsieur le Président propose que ce comité technique poursuive ses travaux :
  - Poursuite de la réflexion sur le calibrage juridique et technique à donner à l'Agence de développement
  - Mise en synergie des dossiers Territoires d'industrie
  - Préparation d'une réponse concertée à l'appel à projets régional « Parc d'innovation » (la Région ne subventionnera que les dossiers de taille significative et attend un dossier à l'échelle PMA minimum).
  - Préparation de la présence du territoire aux prochains grands salons : le SIMI naturellement, et peut-être d'autres à identifier.
  - Articulation des différentes réflexions sur les friches
  - Connaissance partagée des potentiels fonciers et projets à vocation économique
  - Etat des lieux des filières d'excellence (à partir des travaux de l'AULA)
  - Etc.
- **Par ailleurs, l'association Euralens a formulé à l'occasion de sa dernière AG une proposition**, dans le cadre de son Plan d'actions 2020 :
  - sur le modèle du Forum « Energie » qui, en 2017 et sur demande du PMA, avait permis de mobiliser un certain nombre d'acteurs et de livrer au PMA une proposition de feuille de route pour sa transition énergétique
  - Euralens propose d'animer en 2020 un forum sur la question des modèles de développement économique du territoire avec 3 objectifs :
    - mobiliser les différents cercles d'acteurs du territoire, déjà en mouvement ou à stimuler
    - proposer de l'expertise extérieure, dans la logique de la méthode du Cercle de qualité Euralens
    - identifier les initiatives ou dynamiques locales innovantes ou inspirantes
  - Il s'agit de créer un contexte favorable pour les futurs exécutifs et les futurs outils.

## COMMUNICATIONS / DISCUSSIONS (suites)

### QUESTIONS DIVERSES

#### Chaîne des parcs / Retour sur la séance du Groupe d'élus du 6 décembre

**Monsieur le Président** indique que le 6 décembre, au siège de la CAHC, s'est tenue une nouvelle séance du Groupe d'élus PMA « Chaîne des Parcs », sous le pilotage de Christophe Pilch. Elle était très attendue car elle a donné lieu à la restitution par Michel Desvigne de l'étude de cas, commandée par le PMA, relative au nouveau parc « Arc Nord ».

**Christophe Pilch** précise qu'en effet, devant une assistance toujours aussi nombreuse, Michel Desvigne et le cabinet Ville Ouverte ont présenté le rendu de cette étude de cas.

L'Arc Nord est une proposition inscrite dans le nouveau schéma directeur de la Chaîne des Parcs, adopté par le Comité syndical en mars dernier. Cette dynamique s'appuie sur un collectif d'élus très mobilisés : de Fouquières-lès-Lens à Oignies, en passant par Harnes, Annay-sous-Lens, Meurchin, Pont à Vendin, Estevelles, Carvin et Libercourt.

Lancée en juillet 2019, cette étude de cas « Arc Nord » s'est traduite par plusieurs ateliers territorialisés et visites de terrain pour assurer une participation directe des élus de chaque commune concernée.

Dans son rapport, l'équipe de Michel Desvigne a proposé :

- Un parcours principal reliant le Parc des Berges de la Souchez au Site du 9/9bis de Oignies, empruntant pour une large part d'anciens cavaliers miniers
- Connectant plusieurs grands sites miniers, cités minières ERBM et centres-villes
- Quelques sites majeurs, avec des vocations différentes :
  - Sites à dominante naturelle : Terrils d'Harnes et du Téléphérique de Libercourt
  - Sites de loisirs : Marais d'Annay et site du Tour de l'Horloge à Carvin
  - Un grand site à aménager : le Site Vicat et le Terril à Estevelles

L'équipe de Michel Desvigne a proposé de compléter son étude par une esquisse de chiffrage des aménagements proposés.

Les collectivités concernées, les communes et les EPCI en particulier, disposent désormais d'un guide pour l'action, pour plusieurs années certainement. Il leur appartient de reprendre la main dans le cadre de leurs compétences.

Cette séance du groupe Chaîne des Parcs a également été l'occasion de dresser l'agenda de travail 2020 :

- Nouvelle étude de cas à conduire au bénéfice du secteur Entre-2-Vallées / Lys Romane, sur le territoire de la CABBALR



- Edition 2020 de la Fête de la Chaîne des Parcs
- Poursuite du déploiement de la signalétique Chaîne des Parcs.

**Monsieur le Président** distingue, s'agissant de la Chaîne des Parcs, deux aspects :

- Ce qui relève de la coordination générale du PMA, qu'il va falloir outiller davantage si l'on veut être à la hauteur de l'ambition du projet et de la mobilisation qu'il suscite ;
- Ce qui relève de la réalisation des aménagements pour lesquels les collectivités compétentes doivent jouer tout leur rôle, le PMA n'ayant pas vocation à porter les investissements.

**Christophe Pilch** ajoute l'enjeu majeur de la gestion des aménagements réalisés, pour lesquels il faut veiller à une cohérence d'ensemble et éviter la multiplication des structures. Il souhaite que la période, peu propice à la création d'outils nouveaux, soit mise à profit pour étudier les scénarios possibles.

## AGENDA

### Informations sur le calendrier des prochaines séances du Comité syndical

**Monsieur le Président** invite chacun à noter le **changement de date de la prochaine séance** du Comité syndical, à la demande du Conseil Départemental qui tient ses commissions le 3 février, date initialement envisagée pour le Comité syndical.

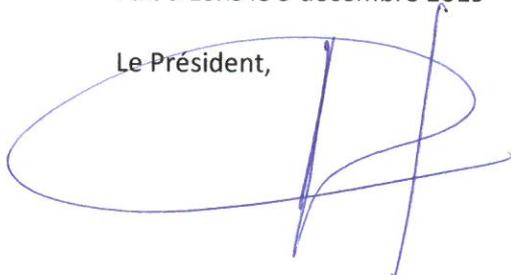
Le Comité syndical est donc avancé d'une semaine. Il aura lieu :

- **Le lundi 27 janvier 2020 à 15h**

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 16 heures 50.

Fait à Lens le 9 décembre 2019

Le Président,



\*\*\*